

« Le traitement des déchets du Grand Lyon en 2030: un enjeu pour tous les citoyens »

**Contribution du Conseil de développement et de
la Commission Consultative des Services Publics
Locaux sur le futur système de traitement des
déchets du Grand Lyon**



**Présentation, débat et adoption en Séance Plénière,
21 juin 2011**



**Saisine de MM. Thierry PHILIP, Vice-président du Grand
Lyon en charge de la propreté et du bien-être en ville et
Jacky DARNE, Vice-président en charge des finances**

SOMMAIRE

<u>Synthèse et Messages forts de notre contribution</u>	p.4
1. Les Principes proposés pour le prochain système de traitement	p.4
2. Synthèse des réflexions du groupe de travail	p.4
<u>1. Contexte et méthodologie</u>	p.6
1. Contexte de la saisine	p.6
2. Méthodologie et étapes de travail	p.8
<u>2. Propositions pour réduire nos déchets à la source et améliorer le recyclage matière</u>	p.11
1. Réduire les déchets en agissant par la prévention à la source	p.11
2. Favoriser le recyclage matière	p.14
<u>3. Propositions sur les différents traitements des déchets</u>	p.18
1. L'incinération, un choix raisonné résultat d'une réflexion progressive	p.18
2. Le traitement des bio-déchets, un sujet à approfondir	p.21
3. Le tri mécano-biologique (TMB) ne peut être considéré comme un mode de traitement des déchets adapté à notre agglomération	p.23
4. Limiter au maximum le recours à la décharge, tout en restant vigilant à sa capacité future	p.23
<u>4. Élargir le périmètre géographique et l'accès à d'autres gisements pour optimiser les installations et les coûts</u>	p.24
1. L'élargissement aux autres territoires	p.24
2. L'élargissement à d'autres types de déchets produits sur le territoire grand lyonnais	p.24
<u>5. Prendre les usagers, les habitants, les contribuables pour les citoyens qu'ils sont !</u>	p.26
<u>Annexes</u>	p.28

SYNTHÈSE ET MESSAGES FORTS DE NOTRE CONTRIBUTION

Afin de pouvoir donner un avis sur l'un des systèmes de traitement envisagé par le Grand Lyon, il nous a semblé nécessaire de nous interroger sur les principes de base à l'origine de chacun des scénarios proposés avant de pouvoir présenter aux élus du Grand Lyon nos conclusions.

1. Les principes proposés pour le prochain système de traitement

Le meilleur système de traitement sera celui qui répondra au mieux aux principes suivants :

- Tenir compte de **l'ensemble de la chaîne de traitement du déchet** de l'amont (prévention des déchets) à l'aval (enfouissement du déchet final).
- Favoriser tout dispositif et/ou action de nature à **réduire à la source la production de déchets**.
- Reconnaître **le déchet comme une ressource** avec une valorisation optimale de la matière et de l'énergie dans un contexte de hausse certaine des prix et de recherche d'énergie renouvelable, en cohérence avec la prise de compétence énergie du Grand Lyon et du Plan Climat Énergie.
- Prendre en compte son intégration à **l'environnement** (opportunités du contexte local : fleuve, retour à la terre des déchets, facilité des débouchés...) en l'impactant le moins possible (nature, santé, nuisances...) pendant toute la durée de vie du déchet (bilan carbone, transport du déchet, déchets ultimes,...) et en **limitant fortement le recours à la mise en décharge**.
- Rendre profitables les futurs équipements à **tous les usagers du Grand Lyon** (développement du réseau de chauffage urbain, redistribution de l'excédent de recettes) et rendre **équilibré l'effort à fournir par le citoyen et le coût du service qu'il supporte, dans la perspective notamment d'une précarité grandissante**.
- **Respecter les contraintes réglementaires actuelles** (Directives européennes, Grenelle de l'Environnement, normes de rejets, qualité des produits à réemployer), en **tenant compte de leur probable durcissement**.
- Être « **raisonnable** » en termes d'investissements pour le Grand Lyon, en prenant en compte **l'intérêt de l'existence des sites actuels** et la difficulté à créer de nouveaux sites de traitement **acceptables par les habitants**.

2. Synthèse des réflexions du groupe de travail

- Limiter le volume de déchets à traiter **en amont** du système de traitement est une action prioritaire et incontournable. Cela repose essentiellement sur **une meilleure prévention** :
 - inciter le consommateur à produire moins de déchets,
 - soutenir le compostage individuel et collectif,
 - développer les campagnes de prévention du type « Stop Pub ».

Chaque habitant doit être fortement sensibilisé à diminuer globalement les déchets qu'il produit, et à les orienter vers les filières proposées par la collectivité.

- Bien orienter **les déchets à la source** pour augmenter la part de recyclage matière (verre, plastique, papier, recyclerie, compost individuel...) et limiter les volumes à traiter, dans l'esprit du Grenelle de l'environnement. C'est l'application des « 3R » : réduire,

réutiliser, recycler. Mais **cette responsabilité de bien trier ne peut être assumée uniquement par les trieurs** : le Grand Lyon doit faciliter la pratique du tri.

- A conditions économiques raisonnables, **favoriser les filières de valorisation matière**. Nous considérons cependant que le ratio à atteindre de 45% de recyclable dans le cadre du Grenelle de l'Environnement est difficilement tenable et qu'il ne pourrait être une condition absolue pour la définition du prochain système de traitement dans le contexte du Grand Lyon.
- **Concernant la partie en aval** du système de traitement des déchets, la saturation progressive, mais rapide, des décharges régionales encore accessibles et l'absence totale de projet alternatif, nous conduit à la même conclusion : **réduire le volume de déchets enfouis et économiser la place encore disponible dans les lieux de stockage**. Il s'agit d'opter pour des filières exploitant au mieux les techniques de valorisation, avec des débouchés assurés et ne rejetant donc que le déchet ultime.
- **Favoriser la mise en œuvre d'équipements permettant une meilleure valorisation de l'énergie contenue dans les ordures ménagères résiduelles (OMR)**. Une importante quantité d'énergie est en effet récupérable dans les déchets. Cette valorisation est déjà bien maîtrisée dans le système actuel, et réduit sensiblement le recours aux énergies fossiles importées dont l'avenir est limité. Le développement prévu du réseau de chaleur par le Grand Lyon devra pouvoir compter largement sur cette source locale d'« énergie renouvelable ». L'option valorisation énergétique présente a priori un bon équilibre entre les contraintes environnementales et économiques et une bonne substitution à l'énergie fossile.
- **Intégrer d'autres gisements de déchets** (ordures ménagères des entreprises, bio-déchets des gros producteurs et encombrants) dans le système de traitement du Grand Lyon, issus d'un périmètre géographique plus large que le territoire du Grand Lyon dans un contexte de construction métropolitaine et dans l'optique d'une optimisation technique et économique des installations.
- **Éviter la mise en place d'un tri mécanisé** des ordures des ménages en amont des traitements pouvant conduire à une démobilisation des citoyens pour le tri et aboutissant à des produits difficiles à utiliser (composts, sous produits...) avec une part importante de refus à retraiter, ce qui conduit à l'abandon de la technologie couramment appelée Tri Mécano-Biologique¹.
- **Collecter et traiter les bio-déchets des gros producteurs, à défaut de pouvoir traiter les bio-déchets des particuliers** compte tenu des difficultés engendrées par une collecte spécifique avec acceptation d'un tri supplémentaire. Il convient cependant de souligner qu'une partie de notre groupe de travail **regrette que le traitement collectif des bio-déchets² des ménages n'ait pas été pris en compte dans les scénarii initiaux**, lesquels n'ont proposé que la solution du compostage individuel en amont des traitements collectifs.
- Mieux informer pour pouvoir progresser : il est nécessaire d'établir une **relation claire entre le service rendu et le coût mis à la charge de l'utilisateur**.

Le groupe de travail mixte est favorable au scénario de base (avec unités de valorisation énergétique et augmentation du recyclage matière) intégrant une augmentation du recyclage organique à partir de la collecte sélective des bio-déchets des gros producteurs → soit le Scénario 2

¹ Cf. Glossaire et partie 3.3 sur le tri mécano-biologique

² Cf. Glossaire

1. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

1.1 Contexte de la saisine

- ***Un Plan d'actions stratégique de la gestion des déchets qui prévoit d'anticiper les futurs systèmes de traitement***

La communauté urbaine de Lyon détient dans ses compétences la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers. En décembre 2006, la communauté urbaine a énoncé des objectifs pour 10 ans en termes de **traitement des déchets produits sur son territoire** dans un plan d'actions stratégique global de la gestion des déchets. L'un de ces objectifs est d'anticiper le renouvellement des deux incinérateurs présents sur le territoire du Grand Lyon qui arriveront en fin de vie aux alentours de 2019.

- ***L'implication citoyenne dans le choix du futur système de traitement des déchets***

Dans un contexte global où les interrogations environnementales sont devenues des préoccupations majeures au sein de la société civile et où les habitants, en tant que citoyens mais également en tant que producteurs sont des acteurs du cycle des déchets, Thierry PHILIP, Vice-président en charge de la propreté et du bien-être en ville du Grand Lyon et Jacky DARNE, Vice-président en charge des finances, ont souhaité nous mobiliser, nous, membres de ces instances de participation du Grand Lyon :

- de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour son analyse technique et financière et son expertise sur des thèmes spécifiques tels que le chauffage urbain et le Plan de réduction des déchets à la source ;
- du Conseil de développement pour son approche sociétale et sa réflexion sur les problématiques liées au développement durable.

- ***Le cadre et les objectifs de la saisine***

Nous avons donc été sollicités pour être **force de propositions sur le prochain système de traitement des déchets à partir de trois scénarii**, proposés par le groupe de pilotage « Stratégie déchets » composé d'élus représentant tous les groupes politiques siégeant au Conseil communautaire, en nourrissant les réflexions d'un regard citoyen.

Chacun des scénarios proposés repose sur l'incinération et la valorisation du verre et des plastiques (scénario dit « de base »), puis se décline à partir de deux modes de traitement différents pour valoriser les bio-déchets : collecte sélective pour le scénario 2 (tri préalable avant le traitement des bio-déchets) ou collecte collective à partir du tri mécano-biologique pour le scénario 3 (pas de tri préalable).

Les scénarios présentés au groupe de travail sont les suivants :

Scénario 1 : scénario de base avec unité de valorisation énergétique et augmentation du recyclage matière

- Optimisation de la collecte sélective (verre et taux de refus)
- Récupération de la fraction combustible des encombrants collectés en déchèteries
- Extension des consignes de tri des plastiques
- Fortes incitations à la collecte sélective
- Valorisation énergétique des Ordures Ménagères

Scénario 2 : scénario de base + augmentation du recyclage organique

- A partir de 2020 :
 - Collecte sélective des bio-déchets des gros producteurs
- Avant 2020 :
 - Tests de collecte sélective

Scénario 3 : scénario de base + augmentation du recyclage organique

- A partir de 2020 :
 - Traitement Mécano-Biologique avec production de compost
- Avant 2020 :
 - Tests de collecte sélective

A noter : les trois scénarii ci-dessus résultent d'une réflexion et d'un choix des élus qui ont évolué au cours de la démarche de concertation.

Pour appréhender l'analyse de ces scénarios, le Grand Lyon nous a demandé de prendre en compte **les évolutions sociétales** : nouveaux modes de consommation, gestion des nouveaux déchets, augmentation démographique, etc. et **les contraintes de gestion d'une collectivité qui va s'engager pour 30 ans**.

La saisine des Vice-présidents Thierry Philip et Jacky Darne (cf. Annexe 2) de novembre 2010, s'est inscrite dans la continuité d'orientations et débats au sein du groupe de pilotage des élus ayant eu lieu en amont. Ainsi de grands axes s'étaient dégagés constituant le **cadre de la concertation** et de notre réflexion :

- la nécessité de définir un système de traitement évolutif, capable de s'adapter aux évolutions sociétales à horizon 2050 ;
- l'obligation de répondre aux objectifs liés au Grenelle de l'Environnement de diminuer la quantité de déchets, d'augmenter leur valorisation et d'agir par la prévention des déchets ;
- la prise en compte de l'important réseau de chaleur dont dispose le Grand Lyon, alimenté en grande partie par l'énergie produite par l'incinération des déchets ménagers ;
- penser le nouveau système de traitement des déchets au-delà du périmètre de l'agglomération lyonnaise et prendre en compte l'ensemble des modes de traitement existants sur ce territoire ;
- le souhait de s'orienter vers un système de traitement expérimenté et maîtrisé, compte tenu des expérimentations diverses menées par d'autres collectivités.

Nous avons compris que l'objectif de cette saisine est à la fois de donner un avis sur les scénarii élaborés et de faire des recommandations. Mais aussi de porter un regard prospectif et stratégique sur l'ensemble du territoire du Grand Lyon et de la métropole afin d'assurer l'élimination des déchets de la population, en prenant en compte différents éléments qui ont des logiques parfois contradictoires : une technologie éprouvée, une efficacité technique et économique, le respect des normes environnementales, l'acceptabilité sociale, etc. **Signalons que ces contradictions, ainsi que la complexité technique du sujet, ont été source d'interrogations, parfois de difficultés de compréhension et de vifs débats au sein de notre groupe de travail.**

1.2 Méthodologie et étapes de travail

▪ Méthode

Notre groupe de travail est composé d'une trentaine de personnes volontaires, représentant les deux instances de participation citoyenne (1/3 issues des associations membres de la CCSPL et 2/3 de membres du Conseil de développement). Il a été animé par deux pilotes, Jean-Pierre Rochette et Philippe Tiberghien, accompagnés dans la préparation des groupes de travail par Marie-Pierre André et Serge Humbert ainsi que la Direction de la Propreté et la Mission Participation citoyenne de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public.

Nous avons bénéficié de nombreux documents nous permettant de comprendre le système actuel de traitement des déchets, fournis par la Direction de la Propreté et nous avons également procédé à de nombreuses auditions d'intervenants extérieurs qualifiés pouvant apporter des avis contradictoires et nous donner ainsi une vision la plus large possible des enjeux liés au traitement des déchets.

Nous avons travaillé parallèlement au groupe de pilotage des élus. Pour alimenter nos réflexions et afin que nos remarques soient prises en compte dans l'élaboration du projet, chaque séance a fait l'objet d'un compte-rendu détaillé qui a été transmis. L'objectif poursuivi était d'établir un dialogue régulier entre le groupe de pilotage des élus et le groupe de travail CdD-CCSPL.

▪ Une concertation qui a nécessité l'éclairage d'intervenants

Compte tenu de l'importante technicité du sujet, nous avons fait appel à de nombreux intervenants :

- les services de la propreté du GL pour nous présenter les moyens de traitement existants et les plans à court et moyen terme,
- des intervenants extérieurs pour élargir le champ des connaissances de chacun.

Ces apports extérieurs ont contribué à mieux saisir les enjeux du sujet, à gommer des a priori subjectifs et à faire progresser le débat vers des solutions techniquement mieux comprises.

▪ Une concertation qui a provoqué du débat !

Il importe de préciser que **les débats et les polémiques ont parfois été vifs** au sein de notre groupe de travail, à l'image de ceux qui traversent l'ensemble de l'opinion publique nationale et internationale sur ce sujet : opposition parfois frontale entre les partisans de la « décroissance » et les partisans de la rationalité économique.

Cette concertation a alterné entre moments de tensions et effervescence enrichissante autour des débats engagés: questionnement autour du cadre de la concertation (compostage individuel et collectif pas envisagé dans les scénarii), délai à obtenir des données rendant la réflexion globale sur les scénarii difficile, lassitude de certains participants ayant préféré quitter le groupe de travail mixte.

Toutefois, sans rechercher le consensus, nous avons néanmoins cherché à dépasser les confrontations de points de vue pour produire une réflexion, des propositions et des recommandations argumentées à l'attention des élus, mais ayant toutes pour objectif que le choix du futur système de traitement des déchets soit **fait** en respectant l'équité entre les Grand Lyonnais, leur environnement, leur santé, et leur participation financière.

Ainsi nous n'avons pas souhaité structurer cette contribution en reprenant chaque scénario (dont l'un a été abandonné en cours de démarche par les élus) mais nous avons préféré mettre en avant des messages dont les enjeux sont transversaux.

- **Les étapes de notre groupe travail de novembre 2010 à juin 2011 ont été les suivantes**

Notre groupe de travail, constitué de manière restreinte et diversifié pour **garantir la pluralité des regards et des approches**, s'est réuni pendant sept mois. Aujourd'hui restituée dans ce document, notre réflexion **s'est construite collectivement par le débat, de façon progressive et thématique** au cours de **neuf séances** de 2h30 environ et plusieurs visites :

- **22 novembre 2010**, la démarche a été initiée par une séance consacrée à la présentation de la saisine par le Vice-président Thierry Philip en présence de Gérard Claisse, Vice-président chargé de la participation citoyenne et de Jean Frébault, Président du Conseil de développement.
Cette première séance a permis de nous préciser le cadre et objectifs de la saisine et de nous présenter par un jeu de questions/réponses avec la Direction de la Propreté les grandes caractéristiques des dispositifs actuels concernant les déchets.
- **2 décembre 2010** : séance dans la continuité de la première, consacrée à une mise à niveau des connaissances de l'ensemble des membres de notre groupe de travail au regard de la dimension technique du sujet et de la complexité du vocabulaire : compréhension des termes utilisés (valorisation matière, énergétique, etc.), présentation du cadre réglementaire et de la situation européenne et enfin balayage de l'ensemble des types de traitement par la Direction de la Propreté.
- **Novembre / décembre 2010** : visites d'unité de traitement de grandes villes françaises (Paris, Lille, Marseille, Montpellier...) et à l'étranger (Allemagne, Suède...) par les pilotes du groupe (cf. Annexe n°1).
- **27 janvier 2011** :
 - visite du site de l'incinérateur (ou unité de valorisation énergétique) de Gerland à Lyon
 - séance consacrée à la présentation des 3 scénarii sur lesquels les élus se sont arrêtés, le partage des informations et impressions des pilotes sur les sites européens visités avec le reste du groupe. Enfin, mise en débat d'indicateurs à retenir pour analyser les scénarii.
- **24 février 2011** : point sur l'état d'avancement de la démarche suite à l'insatisfaction de plusieurs membres de ne pouvoir disposer de données chiffrées sur les scénarii et du choix du groupe de pilotage des élus de ne pas intégrer le compostage domestique dans leur périmètre.
- **22 mars 2011**: visite de la plate-forme de compostage de TARVEL à Décines (Ecopôle-zone de recyclage des déchets organiques) dans la perspective de mieux appréhender la séance suivante.

- **24 mars 2011** : séance alimentée par les éclairages d'experts extérieurs : France-Noëlle LEFAUCHEUX de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) sur les filières de traitement avec des éléments de comparaison économiques et environnementaux, et Yves JOLY, de Recyval - Qualicompost sur la question du compost, de sa qualité, de son utilisation et de ses débouchés. Cette séance a permis les premières réflexions partagées collectivement sur les systèmes de traitement dans leur globalité permettant de dégager des objectifs communs.
- **4 avril 2011** : présentation par les pilotes de notre groupe de travail des grands objectifs et des points faisant débat au sein du groupe de travail CdD-CCSPL au groupe de pilotage des élus.
- **21 avril 2011** : séance thématique consacrée à la phase amont du traitement : la prévention des déchets, le tri sélectif et le réemploi. Intervention de Jean Michel DELEUIL, chercheur à l'INSA qui a présenté des éléments de sa recherche sur les usages de 50 ménages trieurs mettant en évidence leurs motivations et limites. Audition de Christian PIN, président d'Envie Rhône sur le réemploi, présentation du volet ressourcerie / recyclerie dans les déchèteries du Grand Lyon et enfin présentation du Plan de réduction des déchets à la source.
- **12 mai 2011** : Synthèse des grands axes de la future contribution et propositions du groupe. Audition de Maxence PELLEGRIN du Conseil général du Rhône pour comprendre l'articulation actuelle entre le département et la communauté urbaine en matière de déchets et envisager d'autres perspectives.
- **26 mai 2011** : après un travail d'allers-retours et d'enrichissement du document par les membres du groupe de pilotage, un projet de contribution nous a été présenté afin que celui-ci soit partagé et porté par l'ensemble du groupe de travail.

Le document élaboré et validé par notre groupe de travail sera **présenté, débattu et adopté en présence de Thierry PHILIP et des élus du groupe de pilotage politique « futur système de traitement des déchets »**, lors de la séance plénière du **21 juin** du **Conseil de développement et de la Commission consultative des services publics locaux** dans un souci d'enrichissement et de transversalité avec l'ensemble des commissions et groupes de travail de ces instances. Après une prise en compte des amendements formulés lors de cette séance plénière, la présente contribution sera diffusée à l'ensemble des élus communautaires.

2. PROPOSITIONS POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS À LA SOURCE ET AMÉLIORER LE RECYCLAGE MATIÈRE

« *Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas* »

(Grenelle Environnement)

La réglementation européenne oblige à des actions prioritaires de prévention des déchets :

- quantitativement : **diminution des** quantités des déchets collectés **et** traités,
- qualitativement : diminution de la nocivité des déchets, **ainsi que par le développement du recyclage** (réutilisation de la matière première des déchets pour fabriquer des matières secondaires) et **des actions** de préparation en vue du réemploi (recyclerie).

C'est dans ce cadre que s'inscrivent nos propositions.

2.1 Réduire les déchets en agissant par la prévention à la source

Un Plan de réduction à la source des déchets a été adopté par le Grand Lyon pour la période 2010-2014 avec pour objectif une diminution de 7% des ordures ménagères (collecte sélective et ordure résiduelle) par habitant.

Nous avons souhaité revenir sur les actions de ce plan jugé peu ambitieux, pour définir les objectifs à adopter à l'horizon 2030, lesquels permettront de définir les moyens de traitement à mettre en œuvre.

▪ ***Inciter le consommateur à produire moins de déchets***

► Plusieurs leviers d'actions pour inciter les consommateurs à produire moins de déchets ont été identifiés :

- « Consommer moins en consommant mieux » : **le consommateur a le pouvoir d'acheter ou de ne pas acheter les produits qui lui sont proposés**. Il peut **donc** par ses choix ou ses refus influencer sur la conception et la fabrication des produits (conditionnement, emballages, **éco-recharges, vente en vrac...**).

Parallèlement les producteurs et les distributeurs doivent être interpellés et sensibilisés pour favoriser l'éco-conception et lutter contre le sur-emballage.

- Des actions de communication sur le mode de consommation (ex : campagne de lutte contre les mauvaises pratiques alimentaires, le gaspillage), sur le développement des commerces de proximité et des circuits courts de distribution, la mise à disposition très largement d'emballages recyclables (ex : sacs papiers...) aux dimensions mieux adaptées sont à favoriser.

- ***Informier et éduquer dès le plus jeune âge***

Trier ces déchets relève de gestes du quotidien qu'il est préférable d'assimiler le plus tôt possible afin qu'ils soient intégrés aux habitudes des individus. Pour grand nombre d'adultes, trier demande un effort considérable et nécessite une adaptation difficile aux modes de vie.

▶ Il nous paraît donc important de développer :

- Des campagnes d'information sur l'intérêt à la fois écologique et économique de la diminution des déchets, **notamment auprès des jeunes et des enfants** :
 - en intensifiant les campagnes dans les écoles afin de préparer les enfants à de nouveaux comportements et de développer une conscience environnementale,
 - en renforçant et développant les associations qui participent à la sensibilisation de la population ;
- Un partenariat avec des établissements scolaires, des MJC et des Centres Sociaux afin de coordonner les actions menées.

- ***Favoriser et prendre en compte l'évolution des techniques et pratiques d'emballage***

La prise en compte de la responsabilité des producteurs, le coût des matières premières, le développement des emballages intelligents (ex : chaîne du froid) ou biodégradables, la normalisation et la réglementation **doivent conduire à une plus grande réutilisation et à un meilleur recyclage matière**, qu'il s'agisse du bois, du plastique, du carton ou des métaux.

- ***Soutenir le compostage domestique individuel et collectif qui participe à la réduction des déchets à la source et permet une valorisation matière***

Si le compostage domestique (restes de repas, végétaux et autres déchets de jardinage, etc.) est actuellement complexe à développer il nous semble pertinent de le considérer comme un geste de prévention qui peut être très important. Son développement est **déjà** favorisé pour **l'habitat pavillonnaire**.

Son développement **dans l'habitat collectif vertical** (sur balcon ou en pied d'immeuble) exige une communication forte ainsi qu'une explication organisée et de proximité (par la mise en place d'un centre de démonstration ou un bus itinérant par exemple).

▶ **Un accompagnement est indispensable** lors de la mise en place d'un composteur afin de lever des *a priori* sur les difficultés de mise en route du process, l'inefficacité et l'inutilité de l'installation, sur les éventuelles nuisances olfactives, sur l'absence de débouché du compost produit, etc. Cela peut être mis en place par des « ambassadeurs / **messagers** du compost », à l'image de l'action de l'association des Compostiers.

La possibilité d'**utiliser le compost produit** est un élément déterminant dans le développement de cette pratique par les habitants et le contexte actuel semble y être favorable : la nature en ville est devenue de plus en plus prégnante, les jardins partagés, les micro-implantations florales, etc. « fleurissent ». Un partenariat avec des jardinerie pourrait également être envisagé afin qu'elles promeuvent le compostage et organisent des démonstrations.

- **Développer et mieux relayer la « Campagne Stop Pub »**

Un « stop pub » est un autocollant à placer sur les boîtes aux lettres qui permet d'éviter 35-40kg de déchet papier par foyer (4% des OM). Les freins peuvent être d'ordre pratique (la disponibilité de l'autocollant) ou réglementaire (dans les copropriétés).

► Pour pallier à ces freins, **nous proposons** :

- D'informer tous les habitants en leur indiquant les enjeux d'une telle démarche et en leur distribuant de façon systématique les autocollants correspondants. Libre à chacun ensuite de les utiliser ou non ;
- De favoriser le glissement progressif vers des supports numériques sans papier (bon nombre d'habitants souhaitent avoir accès à ces publicités), tout en sachant que ce sera un processus lent compte tenu de la fracture informatique actuelle avec les personnes âgées et les familles en difficulté ;
- De lever les freins réglementaires dans les copropriétés, par le dialogue avec les associations, les bailleurs sociaux, les régies, les conseils syndicaux, etc ;
- D'inciter les entreprises générant de nombreuses publicités à respecter les Stop Pubs, en mettant en place des sanctions si besoin est..

Objectif 2030 de réduction à la source

Le groupe de travail élu envisage 2 propositions de réduction des tonnages d'ordures ménagères par habitant : -10% ou -15% - au-delà du - 7% fixé par le Grenelle 1 de l'environnement à atteindre dans les 5 prochaines années.

Ce point a fait l'objet d'un réel débat :

- Un objectif de réduction trop élevé peut paraître illusoire compte tenu de la difficulté à changer les comportements, bien que le Grand Lyon soit déjà aujourd'hui bien classé par rapport à la moyenne française.
- Un objectif « raisonnablement » élevé pourrait ne pas inciter à une politique volontariste.

Le groupe de travail a conclu que **l'objectif ambitieux de -15% à l'horizon 2030 était atteignable** :

- Il se situe dans le prolongement naturel du passé : diminution effective de 1% par an entre 2007 et 2010.
- Il peut être atteint à condition de mettre en œuvre une politique de communication très volontariste en montrant à tous les Grands Lyonnais les progrès effectués année après année.

2.2 Favoriser le recyclage matière

Le recyclage matière regroupe des opérations de collecte et de séparation permettant de valoriser des matières premières secondaires et ainsi d'économiser des ressources naturelles et de l'énergie. Il permet également la valorisation par le compostage des déchets verts collectés en déchèterie. Il est donc primordial de favoriser le recyclage matière. Cela peut se traduire par les actions suivantes :

- ***Améliorer les consignes de tri auprès des particuliers***

Ce sont les habitants qui, par des gestes volontaires tels que le tri à la source entre la « poubelle grise » et la « poubelle verte », le recyclage du verre ou l'utilisation des déchèteries, mettent en œuvre cette récupération matière et participent ainsi à la réduction des déchets à traiter. **Il est nécessaire de s'intéresser aux conditions pratiques du trieur qu'est l'habitant.**

Un tri de qualité, garantie d'un recyclage de qualité, nécessite des habitants motivés et bien informés. Or, de nombreux exemples montrent qu'il est indispensable de mieux les informer et de les associer de manière positive aux résultats de leurs gestes de tri pour stimuler leur motivation.

Le groupe de travail a voulu par exemple tester ses connaissances en la matière par un quizz. Nos réponses hésitantes illustrent malheureusement notre mauvaise perception des consignes de tri, jugées trop compliquées. La campagne de communication initiée par le Grand Lyon à partir des foyers-témoins a été également peu visible et peu comprise...

Ceci nous conduit à nous interroger sur **la communication : ne devrait-elle pas être repensée dans ses buts et ses méthodes pour être à la hauteur des objectifs ?**

Enfin, **les habitants**, acteurs incontournables de la politique de recyclage des déchets, **sont demandeurs d'informations sur les consignes et la finalité du tri** claires, précises, simples et surtout facilement mises à disposition.

► Cette information de proximité doit être repensée dans son ensemble avec **les propositions suivantes** :

- Augmenter les « messagers du tri » actuellement en nombre notablement insuffisant ;
- Associer les professionnels de la collecte et de la propreté (cantonnier, ripeurs...), ce qui permettrait par la même occasion d'enrichir leur travail souvent jugé ingrat ;
- Initier des campagnes d'information **régulières** (ex : « faites de la propreté ») pour entretenir les connaissances et la motivation, etc.

- ***Faciliter la pratique du tri en immeuble***

La pratique du tri n'est pas évidente et sa qualité ne dépend pas uniquement de la volonté des citoyens. La configuration de l'habitat n'incite pas, par manque d'espaces ou manque d'ergonomie, à trier facilement. Les gestes du tri ne sont donc pas aussi simples que cela peut paraître.

De plus, dans les habitats anciens, l'absence de locaux poubelles ne permet pas la multiplication des bacs de collecte et donc des flux différenciés de déchets valorisables. Dans les nouvelles constructions, les dimensions de ces locaux n'ont pas été pensées pour accueillir de nombreux bacs.

► Il convient donc de prévoir des **normes** (via le PLU, les règles d'urbanisme) imposant des locaux dimensionnés pour recevoir différents types de réceptacles pour le tri (poubelles grises,

poubelles vertes, composteur...). Il est important que dans la planification des futurs appartements, les architectes prennent en considération cette dimension et prévoient une ergonomie spécifique (espace de cuisine, cellier, etc.). Il est donc nécessaire de **trouver des solutions techniques pour simplifier les gestes du tri** (du domicile au container).

- **Augmenter la collecte du verre**

Le taux de 43% de recyclage actuellement obtenu à partir d'un gisement estimé à 45kg/hab/an (14% des OM) est notablement insuffisant comparativement aux résultats d'autres villes françaises et des performances de pays étrangers (en Suède, en Suisse, le taux de collecte atteint 90% grâce au système de consigne).

► Compte tenu de l'objectif du Grenelle de 75% et des économies potentielles sur le coût du traitement des déchets, **un effort conséquent sur la collecte du verre nous paraît donc essentiel et nous amène à faire les propositions suivantes :**

- **Augmenter le nombre de silos à verre** par habitant : un silo pour 558 habitants (en 2010) est insuffisant (moyenne française : un silo pour 500 ha). Seulement 40% du verre est actuellement recyclé ;
- **Positionner et dimensionner les silos à verre** en fonction des quantités collectées **par silo** et non en fonction du nombre d'habitants. **La quantité potentielle à collecter est plus importante si le silo est plus facilement accessible** (installer un silo sur un petit parking, sur des voies de transit, à proximité de bâtiments publics, parcs, etc.) ;
- Permettre aux habitants de jeter plusieurs récipients en même temps ;
- Prévoir à côté du silo une corbeille de propreté pour les sacs ayant servi à apporter le verre ;
- Améliorer la propreté des silos et de leur environnement, parfois peu incitatifs ;
- Indiquer sur les silos un numéro de téléphone à appeler en cas de trop plein ou de casse ;
- Ajouter un message encourageant tout en remerciant le citoyen pour ses gestes (le message peut préconiser le montant versé cette année à la Ligue contre le cancer ou le nombre de tonnes de CO2 non émises).

- **Mieux utiliser les déchèteries**

Elles sont de plus en plus fréquentées et les volumes collectés de plus en plus importants. Elles sont devenues « des plates-formes qui organisent les flux vers les différentes filières ».

► Face à cette situation, **le groupe de travail est favorable à :**

- L'augmentation du nombre de déchèteries (17 actuellement), notamment sur des sites intra-muros plus proches des habitants, en raison de la densification urbaine préconisée et de la limitation de l'usage de la voiture. **Déchèteries, recycleries/ressourceries doivent venir vers l'habitant, et non l'inverse ;**
- Une diffusion plus large **des informations pratiques** sur les lieux et les horaires. L'accès aux déchèteries pourrait être facilité par **une carte d'accès nominative personnelle ;**

- Au **développement des ressourceries et à leur meilleure valorisation.** Actuellement, seulement 4 ressourceries sont installées sur les sites des déchèteries. Or, nos auditions d'associations caritatives ou de réinsertion professionnelle ont montré que ce marché du recyclage et de réutilisation d'objets était en pleine expansion en raison sans doute d'une précarité grandissante et d'une motivation plus grande des habitants souhaitant réduire à juste titre le cycle « consommation-destruction » ;
- **L'installation d'un local contenant divers réceptacles pour le tri et destiné à la déchèterie dans les immeubles collectifs.** Cela permettrait une augmentation importante du recyclage et mutualiserait les déplacements vers les déchèteries. Ces récipients normalisés dont les dimensions permettraient le transport aisé en voiture seraient pris en charge par des personnes volontaires, par le gardien d'immeuble et/ou des associations.

▶ Il convient donc que **la collectivité favorise leur implantation, prenne en charge leur aménagement afin de les rendre plus attractives et veille aux problèmes de sécurité et de vols.** En ce qui concerne l'optimisation du ramassage des encombrants, valorisables après tri, cela suppose une meilleure information (sur les fréquences et les emplacements de mise en place de bennes de récupération) ainsi qu'une organisation adaptée aux évolutions des temps de la vie, qui permettrait un ramassage à domicile sur simple demande (téléphone, web...).

▶ Par ailleurs, la notion de Développement Durable implique de créer des liens entre questions sociales, environnementales et économiques. Les déchèteries sont sources de nombreux emplois qui peuvent être pourvus dans les zones où les taux de chômage sont les plus élevés, notamment dans les quartiers populaires. **Il nous paraît donc important de s'intéresser à la question sociale du tri des déchets.**

*NB : Le tri des matières plastiques est trop complexe actuellement et sa valorisation n'est ainsi pas satisfaisante sur le territoire du Grand Lyon. Nous appelons à être vigilant sur cette question et demandons **un approfondissement de la question par des études afin d'y apporter des solutions.***

- **Développer un partenariat renforcé avec les habitants**

Le développement du recyclage matière, en amont des traitements, est comme on vient de le voir, exclusivement fonction de l'initiative des habitants.

L'objectif fixé par le Grenelle de l'Environnement de 45% de recyclage des Déchets Ménagers et Assimilés (ordures ménagères résiduelles + collecte sélective + verre + déchets des déchèteries) en 2015 semble très difficilement atteignable.

▶ Pour pouvoir l'approcher, nous proposons de développer **un partenariat renforcé avec les habitants** à partir des principes suivants:

- **Plutôt que l'injonction, l'information doit être pédagogique et plus fréquente** pour mieux valoriser les habitants dans leurs gestes de tri (« communication positive ») ;
- **Préciser davantage les retombées positives d'un meilleur tri pour l'utilisateur :** avantage sur le plan de l'image du tri et surtout sur le plan des économies effectuées collectivement dont chacun va bénéficier individuellement. Cela implique donc une

meilleure transparence sur la relation entre le coût du traitement et le prix payé par chaque habitant.

3. PROPOSITIONS SUR LES DIFFÉRENTS TRAITEMENTS DES DÉCHETS

Rappelons que la saisine s'inscrit dans un cadre restreint, devant faire le choix entre trois scénarii comprenant tous le choix de l'incinération. Le groupe de travail a donc été limité dans ses propositions, limitant sa réflexion à la commande donnée.

3.1 L'incinération, un choix raisonné résultat d'une réflexion progressive

L'incinération étant un mode de traitement des déchets dans les 3 scénarios soumis à l'avis de notre groupe de travail, nous avons pris le parti de débattre de toutes ses composantes.

Compte-tenu des vifs échanges au sein du groupe de travail sur ce sujet, il convient de préciser en amont de ce chapitre que l'analyse ci-dessous est le résultat d'une réflexion progressive et raisonnée. Cette réflexion n'a pas fait l'unanimité au sein du groupe de travail, néanmoins, elle reflète le point de vue d'une majorité des membres qui progressivement se sont ralliés au constat que, compte-tenu du réseau de chaleur actuel permettant une optimisation de l'énergie et des améliorations sensibles des techniques actuelles de traitement, l'incinération présente pour le Grand Lyon un bon compromis comparativement aux autres moyens de traitement envisagés.

▪ *Une technologie qui traite les déchets et fournit de l'énergie*

L'incinération à haute température, technologie actuellement utilisée pour le traitement de 36% des ordures ménagères en France, transforme les éléments carbonés contenus dans les déchets en produisant de l'énergie. Celle-ci est récupérée et recyclée sous forme de vapeur alimentant les réseaux de chaleur urbains ou sous forme d'électricité injectée dans le réseau. Elle est ainsi considérée comme une énergie renouvelable.

Nous considérons que cette valorisation de l'énergie positionne aujourd'hui l'incinération comme le meilleur compromis économique pour le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR), par comparaison à d'autres interventions examinées plus loin, tels que le traitement des bio-déchets et le traitement mécano-biologique (TMB). Le renchérissement du prix du pétrole ne peut qu'amplifier cet avantage. A titre d'exemple, la valorisation énergétique couvre actuellement plus de 50% du coût total (hors amortissement et intérêts) du traitement des déchets de l'unité Lyon Sud de GERLAND.

A noter que durant l'été, l'énergie produite est valorisée sous forme d'électricité réinjectée dans le réseau avec toutefois un rendement de récupération de l'énergie plus faible (environ 30%).

► **Les incinérateurs doivent donc être perçus comme des centrales thermiques** intégrées au bouquet énergétique de l'agglomération caractérisé par d'importants besoins en chauffage urbain. Pour cette même raison, le choix de l'incinération est en pleine conformité avec le Plan Climat Énergie et peut être considéré, à l'instar de la Suède, comme un **élément structurant de la croissance verte**.

Il nous semble cependant important de préciser que **faire le choix de l'incinération ne signifie pas renoncer au recyclage (tri) ou au compostage** : dans la pratique, les pays européens (Danemark, Autriche, Suède, Pays bas, Belgique) qui trient le plus sont également les pays qui incinèrent le plus.

- **Une technologie dont l'impact sur l'environnement et la santé est maîtrisé**

La combustion des déchets entraîne la production de rejets de différentes natures qui nécessitent des traitements appropriés pour ne pas impacter la santé publique :

→ **Rejets des fumées** : cette question qui a fait débat au niveau national et qui a provoqué de grandes oppositions à l'installation d'usines d'incinération nous a fortement mobilisés. Il apparaît qu'aujourd'hui, grâce à la mise en application des nouvelles normes de 2005, **la maîtrise des impacts sanitaires des nouvelles installations d'incinération a été démontrée en France et en Europe** (cf. les visites effectuées et les ouvrages mentionnés en annexe notamment le rapport sénatorial dit SOULAGE, sur le traitement des ordures ménagères publié en 2010). De plus, lors de la visite de l'installation de Lyon sud à Gerland, nous avons pu constater le respect très strict de ces nouvelles normes depuis 2005.

→ **Rejets solides** : nous nous sommes interrogés sur les résidus minéraux imbrulés issus de l'incinération. Peuvent-ils être valorisés et ont-ils un impact néfaste sur la santé publique ?

- **Les mâchefers sont un type de résidu** et représentent 20% des tonnages de déchets de l'ensemble des déchets produits sur le territoire du Grand Lyon. Ils sont valorisés en sous-couches routières dans les travaux publics, après traitement et contrôle de conformité par rapport aux normes établies. Toutefois, il est possible que les normes se durcissent dans le futur, une vigilance devra être maintenue ;

- **Les résidus d'épuration du traitement des fumées (REFIOM)** représentent environ 2-3% du tonnage de déchets. Ils renferment les principaux polluants existants dans les déchets notamment les métaux lourds. Cependant, ils sont très encadrés par une réglementation stricte qui prévoit leur stockage en décharge de classe 1, qui stocke de façon contrôlée les déchets ultimes après stabilisation. Le groupe de travail précise que la région Rhône Alpes ne possédant pas ce type de décharge, ces déchets ultimes doivent être exportés dans d'autres régions.

Nous sommes arrivés à la conclusion que la préoccupation de santé publique de cette nouvelle génération d'incinérateurs est largement encadrée et prise en compte par la puissance publique.

► Il nous semble essentiel que **le Grand Lyon soit très attentif et poursuive ses efforts en matière de prévention des risques sanitaires et veille au respect des normes.**

- **Une technologie dont l'impact sur le bilan carbone et l'effet de serre est faible**

L'incinération à haute température transforme les éléments carbonés des déchets en gaz carbonique (CO₂) et vapeur d'eau (H₂O) qui sont émis à la cheminée. Cette émission de CO₂ contribue donc à l'accroissement des gaz à effet de serre (GES).

Toutefois, l'énergie issue de l'incinération et injectée dans les réseaux se substitue à de l'énergie qui serait produite par des combustibles fossiles, en émettant aussi des GES. Il faut donc pour le calcul d'émission des GES de l'incinération, déduire ceux que l'on émettrait en utilisant ces combustibles fossiles.

Ainsi, du fait de cette substitution au combustible fossile, nous constatons que les émissions de GES dues à l'incinération sont faibles. L'annexe 7 représente les émissions des GES aux différentes étapes du traitement des déchets du Grand Lyon (camions de collecte, incinération, mise en décharge des déchets ultimes, recyclage du verre...) qui permet des comparaisons d'ordre de grandeur.

► **Propositions pour une intégration réussie de l'incinération dans le système de traitement des déchets**

- **Conserver la localisation des usines d'incinération sur les 2 sites existants de Gerland et Rillieux-la-Pape** : localisés au nord et au sud de l'agglomération, ils permettent une optimisation des circuits de collecte et des raccordements aux réseaux de chaleur existants et limitent ainsi les coûts importants entraînés par l'établissement de nouveaux sites ;

Une attention particulière devra être apportée à la programmation des constructions pour ne pas interrompre le service de traitement au cours de ces périodes.

- **Dimensionner les installations à partir d'une évaluation** au plus près des tonnages à traiter dans les 30 années à venir pour limiter le recours à la décharge, le dimensionnement devant tenir compte des problèmes d'arrêt et de maintenance inhérente à ce type d'installation, et **répartir les capacités de traitement en privilégiant le site de Lyon sud**, ce site étant mieux relié au réseau de chaleur de l'agglomération, afin d'optimiser la récupération d'énergie ;
- **Privilégier des choix technologiques d'incinération permettant** un rendement maximal en matière de récupération d'énergie et offrant la possibilité de traiter la plus large gamme de déchets possible (taille, contenu calorifique, etc.) ;
- **Saisir l'opportunité de la présence du fleuve** : le site de Lyon sud étant proche du fleuve, nous pensons qu'il faut envisager d'acheminer les déchets par le Rhône ainsi qu'évacuer les sous-produits de l'incinération par la desserte fluviale ;
- **Donner aux usines d'incinération une esthétique industrielle et les rendre largement ouvertes au public** : nous recommandons de faire preuve de **créativité** et d'**innovation dans l'architecture** des nouvelles installations à l'instar de celles des villes telles que VIENNE (Autriche), OSAKA ou COPENHAGUE, etc. afin que les incinérateurs ne soient pas des installations que l'on cache mais au contraire de belles architectures ouvertes à une large catégorie de visiteurs, dont les Grands Lyonnais seront fiers et **qui mettront en valeur le déchet comme une ressource**. Cette approche d'ouverture devra contribuer à une meilleure acceptabilité de la part des habitants.



Futur incinérateur de Copenhague au Danemark, carrossé par une piste de ski de 1500 m en plastique recyclé (Architecte : Bjarke INGELS)

3.2 Le traitement des bio-déchets, un sujet à approfondir

- ***Les bio-déchets des ménages, un traitement expérimental à suivre attentivement***

Les ménages produisent des bio-déchets : épluchures, restes de repas, etc., pour lesquels un traitement spécifique n'a pas été envisagé dans les scénarios du Grand Lyon hors du champ expérimental (le pré-compostage effectué par les particuliers).

Ce choix des élus de ne pas prévoir d'installations de traitement collectif des bio-déchets des ménages a été au cœur des débats du groupe de travail, notamment au regard de notre capacité à atteindre les objectifs de recyclage matière du Grenelle de l'environnement sans prendre en compte ce gisement.

► Cependant après plusieurs séances de travail, nous avons majoritairement conclu **à la non-opportunité de ce type de traitement dans les conditions actuelles**, et ce, pour quatre raisons :

- L'importante difficulté à mettre en place une collecte séparée des bio-déchets (3^{ème} bac) dans les immeubles sur le territoire du Grand Lyon qui compte 80% d'habitation collective ;
- La forte incertitude concernant l'utilisation de la matière organique récupérée sous forme de compost en raison de la qualité du compost obtenue. Les exemples des villes françaises ayant expérimenté ce traitement montrent qu'il est très difficile de contrôler la qualité des bio-déchets collectés sélectivement en particulier dans les immeubles ;
- L'immaturation des technologies actuellement mises en œuvre comme en témoignent notamment les villes de Lille et Montpellier. Ces technologies nécessitent un choix d'implantation des installations très éloignées des habitations en raison des nuisances olfactives éventuelles difficiles à maîtriser ;
- Le résultat final en matière de performances économiques globales, très inférieur à celui de l'incinération.

► **Néanmoins, le groupe de travail souhaite que le Grand Lyon reste vigilant à l'évolution des techniques de compostage qui, d'ici 20 ans, permettront peut-être de dépasser les contraintes actuelles.**

▪ ***Le traitement des bio-déchets des gros producteurs, une opportunité pour s'initier à des technologies émergentes***

Nous sommes en revanche **favorables** au traitement des bio-déchets des gros producteurs (cantines scolaires, restaurants, fleuristes, supermarchés, etc.) pour plusieurs raisons :

- Des conditions de collecte plus faciles engendrant une meilleure qualité de gisement, plus facilement contrôlable ;
- L'apport par le Grand Lyon d'un nouveau service tout en garantissant une bonne qualité de traitement et de valorisation ;
- L'intégration logique de ces bio-déchets dans une filière spécifique de compostage, (méthanisation ou association au traitement des déchets verts déjà existant sur le territoire du Grand Lyon), présentant une relative sécurité pour le débouché des sous-produits, sous forme de composts de bonne qualité et commercialisables. **Le groupe de travail attire l'attention sur la valorisation de la partie non fermentescible de ces déchets.** Nous proposons qu'elle soit organisée dès la collecte, en priorisant sa valorisation matière puis énergétique pour les refus ;
- Une opportunité pour accéder à de nouvelles technologies pour lesquelles des partenariats de recherche doivent être favorisés.

Le choix d'intégrer les bio-déchets des gros producteurs permettra d'augmenter le bilan général du Grand Lyon en termes de récupération matière, de manière à mieux répondre aux nouvelles normes issue du Grenelle de l'environnement et des directives européennes.

Le groupe de travail est néanmoins conscient que ce type de traitement n'est pas sans limites. Il faut que son économie se justifie exclusivement par le paiement du service rendu, et ne pèse en aucune façon sur les ménages du Grand Lyon. Par ailleurs, ce type d'installation peut présenter des impacts sur le voisinage, notamment au niveau des odeurs. **Nous préconisons donc une localisation sur un site non urbain.**

3.3 Le tri mécano-biologique (TMB) ne peut être considéré comme un mode de traitement des déchets adapté à notre agglomération

Le tri mécano-biologique ou compostage sur OMR (ordures ménagères résiduelles) permet de fabriquer un compost sans avoir séparé les bio-déchets des autres ordures à la source qu'il est parfois difficile de trier (verres cassés, films plastiques, etc). Le tri s'effectue mécaniquement avant ou après le compostage. Cette technique regroupant une chaîne de procédés permet de traiter les déchets ménagers et assimilés en « mélange ». Utilisée depuis une quinzaine d'années dans d'autres pays européens comme l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne, le TMB est perçu comme un moyen « magique » de traiter la poubelle en mélange, en séparant les déchets selon leur nature grâce à des outils techniques.

En pratique, les expériences actuellement en fonctionnement montrent que :

- Le compost récupéré est très difficilement valorisable ;
- La génération de quantités importantes de sous produits nécessite un post-traitement (incinération ou mise en décharge) loin d'être négligeable ;
- L'avantage économique d'un tel traitement incluant ses post-traitements est loin d'avoir été prouvé.

Nous avons unanimement exclu cette alternative de traitement.

3.4. Limiter au maximum le recours à la décharge, tout en restant vigilant à sa capacité future

Le stockage, longtemps privilégié en raison de son faible coût, n'est désormais plus souhaitable. Il s'agit d'une priorité des politiques nationales et européennes qui ont décidé de réduire la quantité de déchets enfouis.

Par ailleurs, le département du Rhône ne possède aucune décharge sur son territoire et les vellétés d'ouvrir un nouveau site, mentionnées dans le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, sont loin d'aboutir à un projet concret. Nous recommandons donc une limitation la plus grande possible du recours à cette alternative.

Le groupe de travail est cependant conscient que l'élimination complète de la mise en décharge est impossible. **Il est primordial que le Grand Lyon se préoccupe des centres de stockage.** De nombreux sites ferment et chaque département tend à réserver son espace encore disponible pour ses propres déchets. Nous pensons que des partenariats pourraient être envisagés.

4. ÉLARGIR LE PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE ET L'ACCÈS À D'AUTRES GISEMENTS POUR OPTIMISER LES INSTALLATIONS ET LES COÛTS

Le dimensionnement des installations et équipements de traitement des déchets a fait débat au sein du groupe de travail. Nous avons statué sur la nécessité de dimensionner la taille des installations à partir d'une estimation la plus juste possible de l'évolution de la quantité des déchets, sans sous-dimensionnement, ni surdimensionnement.

Pour ce faire, le Grand Lyon doit intégrer les prévisions d'évolution quantitative de la population sur la base des prévisions du SCOT (soit une augmentation de 15 000 habitants par an sur le territoire du Grand Lyon) ainsi que les changements de comportement, mais également d'autres options tels que le périmètre géographique d'intervention et la nature des déchets collectés.

4.1 L'élargissement aux autres territoires

Nous avons été amenés à considérer qu'à l'échelle de 20 ans, et certainement bien avant, des **évolutions administratives et réglementaires** sensibles auront lieu. Les décideurs politiques auront donc besoin de raisonner au-delà du territoire du Grand Lyon et de rationaliser les investissements et les flux.

En matière de déchets, le Grand Lyon reçoit déjà des volumes de certaines communes voisines, clientes de ses installations. Il envoie également, par obligation, dans les départements voisins, des tonnages significatifs en décharge ou en site de maturation. Les statistiques départementales obligatoires du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux sont significatives des déséquilibres, liés à des frontières administratives purement historiques, heureusement compensés dans la pratique.

Nous partageons le sentiment que la mise en place **d'entités métropolitaines** sera un facteur d'optimisation du prochain système de traitement **sous certaines conditions** :

- L'échange de bons procédés : capacités de traitement contre capacités de stockage ;
- En réalisant des investissements plus logiques, à un moindre coût pour l'usager ;
- Le respect des incidences économiques et environnementales.

Cela induira cependant des obligations en matière de sites de transfert sous contrôle.

De la même manière, à l'échelon régional cette fois, une collaboration technique avec d'autres unités de traitement (Bourg en Bresse, Chambéry, etc.) présente certainement des aspects positifs à développer, même si les distances limitent les opportunités de flux réguliers.

4.2 L'élargissement à d'autres types de déchets produits sur le territoire grand lyonnais

La compétence de la communauté urbaine porte essentiellement sur la collecte et le traitement des déchets produits **par les ménages**.

- ***Ouvrir le service de collecte et de traitement aux industries et commerces***

D'autres acteurs produisent des déchets comme les entreprises et les industries qui ne sont pas pris en charge par la collectivité. On les appelle les DIB ou **déchets industriels banals**. Le volume classifié en **DIB** fait l'objet d'un circuit séparé, chaque gros producteur devant assurer sa bonne évacuation, soit par lui-même, soit par le biais de contrats passés avec des entreprises privées spécialisées.

Certains DIB sont de nature comparable aux déchets collectés par la collectivité auprès de particuliers, voire même meilleure en termes de qualité de combustion. L'ouverture du service de collecte et de traitement aux industries et commerces présente plusieurs avantages :

- Elle permet d'optimiser les installations de traitement en tenant compte du transport des déchets ;
- Elle peut offrir un complément énergétique pour alimenter le réseau de chaleur particulièrement intéressant au regard des aléas saisonniers ;
- Elle présente un intérêt économique pour le Grand Lyon, via une redevance.

Ces déchets constituent une nouvelle ressource qui peut être valorisée non seulement par l'incinération, mais pas uniquement à l'instar des déchets des particuliers. Par ailleurs, la collecte de ces déchets ne nécessite pas a priori de surcoût supplémentaire pour la collectivité puisqu'elle s'opère sur le mode actuel de la collecte sélective.

Ce choix implique néanmoins une prise de compétence officielle (qui existe dans d'autres collectivités, qui vont donc au-delà de leurs obligations habituelles). Directement ou non, il s'agit d'entrer dans le domaine concurrentiel.

- ***Encourager la valorisation des bio-déchets***

Si nous encourageons **le compostage domestique** comme un moyen pour réduire nos déchets de faible pouvoir calorifique inférieur (PCI) pour l'incinération, notre position concernant la collecte, le traitement et la valorisation des bio-déchets **des gros producteurs** dans le cadre d'un service public est plutôt favorable tant sur le point de vue économique qu'écologique.

- ***Valoriser davantage les encombrants***

Concernant les encombrants, nous constatons qu'un volume important d'objets divers non recyclables, est recueilli en déchetterie puis envoyé en décharge en raison de leur dimension incompatible avec la taille des fours. Nombre d'entre eux ayant une capacité énergétique non négligeable, nous préconisons de mettre en place un système de broyage pour permettre leur traitement.

Remarque du groupe de travail :

Les options d'élargissement des périmètres - géographique et par nature de déchets - font l'objet d'une estimation par le Grand Lyon d'un flux de 100 000 tonnes par an susceptibles d'arriver aux usines d'incinération.

Nous ne sommes pas en mesure d'apporter un avis sur cette valeur et sa répartition par origine. Toutefois, au-delà de la rationalisation évoquée par ailleurs, cet apport pourrait probablement permettre le développement du réseau chaleur du Grand Lyon tout en évitant, ou limitant, la construction de chaufferies bois.

5. PRENDRE LES USAGERS, LES HABITANTS, LES CONTRIBUABLES POUR LES CITOYENS QU'ILS SONT !

La collecte et l'élimination des déchets relèvent du Service Public.

L'utilisateur est confronté quotidiennement au sort de ses ordures, et compte sur la Collectivité pour lui en faciliter la gestion quotidienne. **Il considère à juste titre qu'il paie pour cela** : une taxe apparaissant de manière précise le lui rappelle chaque année.

S'il est prêt, en principe, à des efforts personnels supplémentaires, il veut comprendre quel en est le but, environnemental ou financier, et attend que la Collectivité lui apporte des explications concrètes. Ceci est particulièrement important du point de vue de **l'utilisateur qui a l'impression que la collectivité lui demande toujours plus d'efforts**, parfois via des discours culpabilisateurs, alors que l'utilisateur peut rencontrer des difficultés techniques pour améliorer la qualité de son tri ou trier davantage (place dans la cuisine, multiplication des déplacements bac vert et silos à verre, etc.). Le tri n'est pas aussi simple que cela peut sembler paraître.

► Le Grand Lyon doit être plus transparent sur la gestion de nos déchets et cela passe par :

- **Une concertation préalable** à toute décision d'installation, à toute modification sensible des conditions de collecte. Une organisation collective doit effectivement savoir évoluer. Le groupe de travail est conscient que la Collectivité ne peut pas répondre parfaitement à tous les cas de figure, à tous les desiderata d'individus ou de groupes représentant des besoins locaux différents, des convictions spécifiques ou des intérêts particuliers. Néanmoins, **nous considérons que ces opinions doivent être écoutées et prises en compte dans des adaptations éventuelles, lorsqu'elles ne s'opposent pas à l'intérêt général.**
- **Une information régulière et objective** sur l'activité de la collecte et du traitement des déchets doit être plus accessible: flux et évolutions, projets explicités sur des actions nouvelles, des tests, résultats des actions et contrôles effectifs des indicateurs de pollution. Elle doit être à l'initiative de la collectivité qui s'y engage. La communication doit être ciblée, comporter des campagnes, mais aussi de l'information permanente facilement disponible, sans prendre un tour infantilisant qui peut être contre-productif.
- **Une relation claire entre le service rendu et le coût mis à la charge de l'utilisateur** : nous proposons qu'une comptabilité complète, incluant toutes charges et produits du service déchets, soit publiée, à l'instar du service de l'eau. Cette activité se devrait sur le principe d'être financièrement équilibrée, et ne pas faire appel au budget général, ni dans un sens, ni dans l'autre. L'utilisateur, contributeur principal, est concerné par cet équilibre.
- La possibilité d'avoir un contact direct avec le service des déchets (internet, téléphone), afin que les services du Grand Lyon soient dans la capacité à répondre aux interrogations des habitants sur des consignes de tri jugés parfois peu clairs ou difficiles à intégrer.

La participation financière de l'utilisateur au service est actuellement prélevée par le biais de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). **Une évolution vers une formule tenant compte du volume de déchets individuels qui inciterait à sa réduction ne doit pas être écartée.** Les textes prévoient d'ailleurs des expérimentations.

Néanmoins, les conditions de mise en œuvre ont été considérées comme complexes : coûts de recouvrement sensiblement plus importants, aspects sociaux

contradictoires, adaptabilité très différente entre les zones urbaines et pavillonnaires, risques de contournement. **Une grande prudence est recommandée sur ce sujet.**

- **Un mode de gestion ouvert**, qui permette à la collectivité publique de maintenir et de développer un savoir faire technique et économique dans la filière, sans écarter l'idée de déléguer certaines activités au secteur privé pouvant apporter des solutions efficaces. Compte tenu des risques, les marchés et contrats de délégation se devront dans ces cas être particulièrement encadrés et contrôlés, (y compris juridiquement et éthiquement). Les usagers seront sensibles à la bonne maîtrise globale du sujet par la Collectivité.

ANNEXES

Annexe 1. Liste des participants et des visites

Annexe 2. Lettres de saisine du Vice-président Thierry PHILIP

Annexe 3. Glossaire

Annexe 4. Schéma du cycle de vie du déchet

Annexe 5. Tableau du rapport Barnier sur les modes de traitement

Annexe 6. Avis de la CCSPL sur le rapport Barnier 2010

Annexe 7. Représentation des émissions des Gaz à Effet de Serre aux différentes étapes de traitement des déchets du Grand Lyon

Documents ressources :

- *Traitement des ordures ménagères : Quels choix après Grenelle ?* Rapport d'information sénatorial N°571
- *Enjeu de la propreté urbaine*, Henri Botta, Chantal Berdier, Jean-Michel Deleuil, INSA

ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANTS ET DES VISITES

► Pilotes du groupe de travail mixte CCSPL/CdD

- ROCHETTE Jean-Pierre
- TIBERGHIEU Philippe

► Membres du groupe de pilotage

- ANDRE Marie-Pierre
- HUMBERT Serge
- ROCHETTE Jean-Pierre
- TIBERGHIEU Philippe

► Membres du groupe de travail mixte

- ANDRE Marie-Pierre, CdD/ CCSPL, UCIL
- ADLER Emmanuel, CCSPL, F.R.A.P.N.A Rhône
- BAGDASSARIAN Arielle, CdD, ADPM
- BLANLUET Joëlle, CCSPL, Confédération nationale du Logement
- BORDONE Christian, CdD, représentant territorial de Plateau Nord
- BRUNEAU Mathieu, CdD, les Compostiers
- CAPPELO Dominique, CCSPL, Association des usagers du chauffage urbain du Grand Lyon
- COPETTI Bastien, CdD, les Compostiers
- CHAIZE Christophe, CdD, KEOLYS
- CHAZE Monique, CCSPL, Confédération nationale du Logement
- DEPRAZ Delphine, CdD, les Compostiers
- DERKAOUI Mehdi, CdD, représentant territorial de Portes des Alpes
- EYRAUD Denis, CdD/CCSPL, UCIL
- FREBAULT Jean, CdD, Président du Conseil de développement
- GALLAND Marie-Cécile, CdD, citoyen volontaire
- GARCIA Alain, CdD, FAEZA
- HERPIN-KAY Isabelle, CdD, Solidarité Nouvelle contre le Chômage
- HERRES Jean Paul, CCSPL, Nouveaux Consommateurs du Rhône
- HUMBERT Serge, CdD, représentant territorial de Plateau Nord
- JOIGNETTE Bernard, CdD, représentant territorial de Mairie du 8è
- LEGRAND Jean-Claude, CdD, citoyen volontaire
- LINOSSIER Jean-Louis, CCSPL, Association des consommateurs d'eau du Rhône - ACER
- MAZUC Christian, CdD, citoyen volontaire
- MEUNIER Geneviève, CdD, citoyen volontaire
- MILLET Alice, CdD, citoyenne volontaire
- MILLET Gabriel, CCSPL, CANOL
- PREVOSTO Françoise, CdD

- ROBERDEL Lydie, CCSPL, AMORCE
- ROCHE Paul, CdD, UD- CFTC
- ROCHETTE Jean-Pierre, CCSPL, U.F.C.R. Que Choisir
- ROMANAS Jean-Pierre, CdD, citoyen volontaire
- ROUZET Olivier, CdD, citoyen volontaire
- RUFETE Monique, CCSPL, Familles de France Fédération du Rhône et UDAF
- SHOSHANY Michel, CdD, représentant territorial Rhône-Amont
- SIMOENS Jean-Paul, CCSPL, Association des usagers du chauffage urbain du Grand Lyon
- SOUDAN Geneviève, CdD, citoyenne volontaire
- TALEFAISSE Aurore, CdD, Citoyenne volontaire
- TAVERNY William, CdD
- TIBERGHIEEN Philippe, CdD, UNIS-CITE
- VALLI Bernard, CCSPL, U.C.I.M.
- VILLARD Dominique, CdD, ENVIE RHONE/ ENVIE SUD EST
- WYCECH Jan, CdD, Fondation MACIF

► **Équipe projet Grand Lyon**

- BONOTAUX Juliette, Direction de la Prospective et du dialogue Public, Mission Participation citoyenne
- COUDRET Bruno, Direction de la Propreté du Grand Lyon, Directeur
- GUEUGNEAU Emmanuelle, Direction de la Prospective et du dialogue Public, Mission Participation citoyenne
- HOUSSAIS Pierre, Direction de la Prospective et du dialogue Public, Directeur
- MAYEUX-RICHON Valérie, Direction de la Propreté du Grand Lyon, Division traitement des déchets
- PRIME Etienne, Direction de la Prospective et du dialogue Public, stagiaire Mission Participation citoyenne
- SILVAIN Roland, Direction de la Propreté du Grand Lyon, Division traitement des déchets

► **Personnes ressources auditionnées par le groupe de travail mixte CdD - CCSPL**

- DELEUIL Jean Michel, INSA Lyon
- JOLY Yves, Recyval - Qualicompost
- LEFAUCHEUX France-Noëlle, ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)
- PELLEGRIN Maxence, Conseil général du Rhône
- PIN Christian, Président d'Envie Rhône
- *DOUILLET Daniel, Président d'Emmaus Rhône (auditionné par les pilotes uniquement)*

► Sites visités par les pilotes du groupe de travail mixte CdD - CCSPL

- CVO, centre de valorisation organique (communauté urbaine de Lille)
- EVERE (Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole)
- AMETYST (Communauté urbaine de Montpellier)
- ISSEANE SYCTOM (Agglomération parisienne)
- HILLE POHLSCSHE (Allemagne)
- GÖTEBORG (Suède)

► Sites visités par le groupe de travail mixte CdD - CCSPL

- Unité de valorisation énergétique de Lyon Gerland (Communauté urbaine de Lyon)
- Site de traitement de déchets verts TARVEL (Décines)

ANNEXE 2 - LETTRE DE SAISINE DU VICE-PRÉSIDENT THIERRY PHILIP

Lyon, le 16 NOV. 2010

Thierry PHILIP
VICE-PRESIDENT
CHARGE DE LA COLLECTE, TRAITEMENT ET
VALORISATION DES DECHETS, PROPRETE

Monsieur le Président du Conseil
De développement du Grand Lyon

Affaire suivie par :

Direction de la Propreté
Roland SILVAIN
Valérie MAYEUX-RICHON

Direction de la Prospective et du Dialogue Public
Juliette BONOTAUX
Emmanuelle GUEUGNEAU

Objet : Saisine du Conseil de développement et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le nouveau système de traitement des déchets.

Monsieur le Président,

Dans le cadre stratégique de la politique de gestion des déchets adopté le 12 décembre 2006, la communauté urbaine a énoncé des objectifs en termes de traitement des déchets produits sur son territoire :

- augmentation de la valorisation matière,
- réduction de la valorisation énergétique,
- diminution de l'enfouissement.

Le plan d'actions 2007-2017 entend mettre en œuvre cette politique à travers 6 grands objectifs détaillés par actions. Je souhaite attirer votre attention particulièrement sur l'objectif n°6 du plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017 : « **Anticiper sur les futurs moyens de traitement** », nos deux usines d'incinérations de Lyon Nord et de Gerland arrivant en fin de vie aux environs de 2020.

Compte tenu de la complexité du dossier, de ses enjeux réglementaires, techniques et financiers, des questions environnementales, sociétales et comportementales qu'il soulève, il nous a semblé primordial avec les élus du groupe de pilotage « Stratégie déchets » et mon collègue Gérard CLAISSE, Vice-président chargé de la Participation citoyenne, d'associer la société civile de façon privilégiée à cette démarche.

Je tiens à vous exposer par le présent courrier l'objectif, les modalités et le calendrier de la saisine du Conseil de développement et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur ce chantier.

communauté urbaine
GRAND LYON

▪ Objectif

Réfléchir au devenir des usines d'incinération du Grand Lyon suppose préalablement de réfléchir au système de traitement de déchets - de la collecte à sa valorisation ultime - et ceci à l'aube **des évolutions sociétales** : nouveaux modes de consommation, gestion des nouveaux déchets, augmentation démographique,... et **des contraintes de gestion d'une collectivité qui va s'engager pour 30 ans**, soit à horizon 2050.

Par ailleurs les discussions qui ont eu lieu dans le cadre du groupe de pilotage « Stratégie déchets » avec les conseillers communautaires et la Direction de la Propreté ont été riches en débats. Elles ont permis de dégager des orientations et constats majoritairement partagés, qu'il me semble important de relever et de relayer :

- la nécessité de définir un système de traitement évolutif, capable de s'adapter aux évolutions sociétales à horizon 2050 ;
- l'obligation de répondre aux objectifs liés au Grenelle de l'Environnement de diminuer la quantité de déchets, d'augmenter leur valorisation et d'agir par la prévention des déchets ;
- la volonté d'exploiter l'important réseau de chaleur dont dispose le Grand Lyon, alimenté en grande partie par l'énergie produite par l'incinération des déchets ménagers ;
- la nécessité de penser le nouveau système de traitement des déchets au-delà du périmètre de l'agglomération lyonnaise et de prendre en compte l'ensemble des modes de traitement existants sur ce territoire;
- compte-tenu des expérimentations diverses menées par d'autres collectivités, le souhait de s'orienter vers un système de traitement expérimenté et maîtrisé ;
- l'opportunité du fleuve au regard de la problématique du transport des déchets.

Ce cadre de travail établi, je souhaite que la CCSPL (par son analyse technique et financière et son expertise sur des thèmes spécifiques tels que le chauffage urbain, le Plan de réduction des déchets à la source), et le Conseil de développement soient force de propositions sur les scénarios proposés par le groupe de pilotage « Stratégie déchets », en terme d'enrichissement mais aussi de recommandations. Il est important que ce **groupe de travail mixte** accompagne le **groupe de pilotage tout au long de sa réflexion** et l'aide à déterminer le choix le plus approprié pour notre agglomération.

▪ Modalités

Il est proposé la mise en place d'un groupe de travail mixte, composé d'une trentaine de personnes volontaires, 1/3 issues des associations membres de la CCSPL et 2/3 du Conseil de développement. Des personnes extérieures pourront également être associées en qualité d'expert. Ce groupe de travail sera animé par deux pilotes, membres de la CCSPL et du Conseil de développement, et accompagnés par la Direction de la Propreté et la mission Participation citoyenne de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public.

Compte-tenu de la technicité du sujet, il est proposé de consacrer, tout d'abord, 3 séances à la formation des membres (présentation du contexte actuel, éléments de prospectives, techniques de traitement des déchets, présentation des scénarios). Ces séances seront enrichies par des visites de sites avec le groupe de pilotage « Stratégie déchets », organisées par la Direction de la Propreté. Deux représentants de chacune des instances, membres de ce groupe de travail mixte pourraient y participer. Puis dans un deuxième temps, 3 séances seront organisées afin de débattre et d'échanger sur les scénarios.

- La contribution du groupe de travail sera synthétisée lors de la dernière réunion de travail au mois d'avril 2011.

Néanmoins, pour alimenter parallèlement la réflexion du groupe de pilotage et afin que les recommandations du groupe fassent l'objet de discussions au sein du groupe de pilotage, chaque séance fera l'objet d'un compte-rendu détaillé qui lui sera transmis. L'objectif poursuivi est **d'établir un dialogue régulier entre chaque instance, groupe de pilotage et groupe de travail mixte**. Ce mode de fonctionnement nécessitera une réactivité particulière de la part de chaque instance.

La méthodologie de travail privilégie donc une démarche intégrée à la conduite de projet.

▪ **Calendrier**

Compte-tenu de l'échéance de 2019 (fin du contrat de délégation de service public pour l'usine de Lyon Nord), le Conseil communautaire souhaite délibérer sur le prochain mode de traitement des déchets lors de sa réunion de juillet 2011.

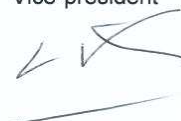
Afin de pouvoir répondre à cet objectif, je propose le calendrier suivant :

- **2^{ème} semestre 2010** : séances d'information et visites de sites
- **1^{er} trimestre 2011** : débats et échanges sur les scénarios, en lien avec le groupe de pilotage « Stratégie Déchets »
- **2^{ème} trimestre 2011** : restitution de la contribution (mai 2011) au groupe de pilotage « Stratégie déchet »

Le groupe de travail se réunira sur un rythme d'une fois par mois à compter du mois de novembre 2010 et jusqu'à début avril 2011.

Vous remerciant par avance pour votre participation active à cette réflexion stratégique majeure, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Thierry PHILIP
Vice-président



ANNEXE 3 - GLOSSAIRE

Biodéchets

Ensemble des déchets organiques, regroupant les déchets de cuisine et les déchets verts (le papier n'en fait pas partie).

Biogaz

Gaz produit lors de la fermentation anaérobie (décomposition en absence d'oxygène) de la matière organique, par exemple dans les décharges ou lors de la méthanisation. Il est composé principalement de méthane et de dioxyde de carbone qui sont des gaz à effet de serre. Le biogaz peut être valorisé pour produire de l'électricité, de la chaleur ou pour servir de carburant.

Collecte sélective

Collecte visant à ramasser certains types de déchets. Elle correspond au bac vert du Grand Lyon et s'oppose à la collecte des ordures ménagères, correspondant au bac gris du Grand Lyon.

Compost

Résidus des déchets biodégradables dégradés par fermentation aérobie. Le compost est destiné à un retour à la terre. En gardant les substances minérales des déchets, il sert d'amendement (amélioration de la structure du sol).

Compostage

Procédé de dégradation de la matière organique en présence d'oxygène.

COVADE (COopération pour la VALorisation des DEchets).

Partenariat entre le Grand Lyon, ORGANOM (01), le SITOM Nord Isère (38) et le SYTRAIVAL (69) concernant le traitement des déchets.

CSDND (Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux)

Les CSDND sont les CSDU (Centres de Stockage des Déchets Ultimes) de classe 2 (accueillant les ordures ménagères et les déchets industriels banals).

CSDU (Centre de Stockage de Déchets Ultimes)

Les CSDU (Centres de Stockage des Déchets Ultimes) sont des sites d'« enfouissement » des déchets. On distingue 3 catégories de CSDU :

- CSDU de classe I : réservé aux déchets dangereux stabilisés pour éviter le relargage d'éléments toxiques dans l'environnement, ce CSDU ne peut être installé que sur des terrains imperméables (argileux).
- CSDU de classe II (CSDND : Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux) : ce centre accueille des ordures ménagères et des Déchets Industriels Banals, et est installé sur des terrains semi-perméables. Les déchets sont « enfouis » dans des casiers équipés d'un système de drainage pour récupérer les lixiviats et d'un réseau de captage du biogaz issu de la fermentation des matières organiques. Le biogaz est un gaz à fort effet de serre : il doit être détruit par combustion, ou valorisé sous forme de chaleur ou d'électricité.
- CSDU de classe III : réservé aux déchets inertes (terre, gravats...), ce CSDU peut être installé sur des terrains perméables.

Déchet

« Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation, ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. » (Code de l'Environnement).

Déchets municipaux gérés par les collectivités

Déchets de la collectivité (espaces verts publics, voirie, boues d'épuration...)	Déchets ménagers et assimilés			
	Déchets occasionnels (encombrants, déchets verts...)	Ordures ménagères et assimilées		Déchets des petites entreprises (commerçants, artisans, administrations...)
		Ordures ménagères		
		Collecte en mélange	Collecte sélective	

DDM (Déchets Dangereux des Ménages)

Ensemble des déchets des ménages dont la toxicité ou la dangerosité implique une collecte et un traitement spécifique. On compte notamment les piles, huiles (minérales et végétales), batteries, colles, peintures, solvants, produits phytosanitaires...

DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques)

Les DEEE sont tous les déchets ménagers dans lesquels on peut retrouver des composés électroniques. Ces déchets sont collectés par les distributeurs ou en déchèterie, et valorisés depuis 2007. Parmi les DEE, on peut citer les télévisions, les réfrigérateurs, les ordinateurs, etc.

DIB (Déchets Industriels Banals)

Déchets non dangereux produits par des établissements autres que des ménages (entreprises, industries, commerces, artisans...). Il s'agit généralement de papiers/cartons, de plastiques, de verre, de ferrailles, de déchets verts, de gravats...

DIS (Déchets Industriels Spéciaux)

Déchets dangereux produits par des établissements autres que des ménages (entreprises, industries, commerces, artisans...). Du fait de leur toxicité, les DIS doivent être collectés et traités dans des filières spécifiques.

Déchet Ultime

Déchet n'étant plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

Déchets ménagers et assimilés (DMA)

Il s'agit d'une part, des déchets produits par les ménages, et d'autre part, des déchets produits par les professionnels (artisans, commerçants, administrations...) et qui peuvent être assimilables aux déchets ménagers car de même nature et produits en même quantité.

Les déchets ménagers et assimilés comprennent les ordures ménagères résiduelles, les collectes sélectives et les déchets de déchèteries.

Déchèterie

Centre aménagé ouvert au public pour le dépôt sélectif des déchets dont il ne peut se débarrasser de manière satisfaisante par la collecte normale des ordures ménagères, du fait de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature.

Dioxines

Substances chimiques organiques chlorées émises lors de processus thermiques d'origine industrielle (métallurgie, incinération...), et dans une moindre mesure naturelle (feux de forêts, volcans...). Parmi les 210 molécules de la famille des dioxines, certaines ont des propriétés nocives et peuvent s'accumuler dans l'organisme.

Dioxyde de carbone (CO₂)

Dioxyde de carbone ou gaz carbonique. Un des gaz à effet de serre produit lors de la combustion. En cas de combustible renouvelable (bois...) il n'y a pas d'aggravation de l'effet de serre, car le CO₂ rejeté avait été prélevé dans l'atmosphère.

Eco-organisme

Organisme assurant la responsabilité financière et/ou organisationnelle de la gestion de déchets pour le compte de leurs fabricants ou distributeurs, qui pour cela versent une cotisation à l'éco-organisme (Eco-Emballages pour les emballages ménagers, Eco-folio pour les imprimés non sollicités...).

Encombrant

Déchet ménager qui, en raison de son volume ou de son poids, ne peut pas être pris en compte par les modes de collecte traditionnels (canapés, matelas...).

Enfouissement

Stockage définitif de déchets dans le sol. L'enfouissement se réalise dans des Centres de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU).

Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM)

Part des ordures ménagères pouvant être dégradée organiquement : déchets de cuisine, papiers et cartons.

Gisement

Quantité de déchets produits sur un territoire donné.

Grenelle de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement est un ensemble de rencontres politiques organisées en France en octobre 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Plusieurs lois seront issues de ces rencontres.

Hiérarchie des modes de traitement

Classification des modes de traitement établie par la Directive européenne de novembre 2008 et reprise dans le Grenelle de l'Environnement. Elle priorise la prévention, la préparation en vue du réemploi, le recyclage, les autres valorisations (notamment la valorisation énergétique), et l'élimination.

Incinération

Combustion des déchets avec utilisation ou non de l'énergie produite.

Mâchefers

Résidus solides de la valorisation énergétique constitués principalement des imbrûlés. Après un séjour en plateforme de maturation et un dernier tri de l'acier et de l'aluminium, ils peuvent être valorisés en sous-couche routière.

Méthanisation

Dégradation des déchets organiques en absence d'oxygène. Ce procédé crée du biogaz qui peut ensuite être valorisé.

Norme NFU 44-051

Depuis le mois de mars 2009, la norme NF U44-051 est devenue obligatoire pour les composts issus des déchets ménagers. Elle instaure des seuils pour les éléments traces métalliques, les impuretés et les inertes, les agents pathogènes et les composés traces organiques. Le compost normé répond à une logique de produit et sort donc du champ de la réglementation des déchets.

OMr (Ordures Ménagères résiduelles)

Part des ordures ménagères restante lorsque le tri chez l'habitant est effectué. La plupart du temps, les OMr désignent les ordures ménagères sans la collecte sélective (bacs gris au Grand Lyon).

PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur)

Quantité de chaleur dégagée lors de la combustion, l'eau formée étant libérée à l'état de vapeur. Le PCI du pétrole est de 11 600 kWh/t et celui des ordures ménagères est de l'ordre de 2 300 kWh/t.

PCS (Pouvoir Calorifique Supérieur)

Quantité de chaleur dégagée lors de la combustion, l'eau formée étant condensée pour récupérer l'énergie correspondante.

Prévention

La prévention de la production des déchets ménagers comprend la réduction de la quantité (prévention quantitative) et de la nocivité (prévention qualitative) des déchets.

Recyclage

Réutilisation de la matière des déchets pour fabriquer des matières premières secondaires qui sont ensuite utilisées en remplacement des matières premières vierges dans les procédés de fabrication.

Recyclerie ou ressourcerie

Centre ayant pour but de récupérer des objets afin de les réparer et/ou les réutiliser. Généralement gérée par des associations à but non lucratif, la recyclerie permet également de faire de la réinsertion professionnelle.

Réemploi

Opération permettant de réutiliser un objet pour le même usage. Si l'objet récupéré est utilisé pour un usage différent, on parle de réutilisation.

REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères)

Résidus issus du traitement des fumées d'incinération. Ils sont composés de cendres volantes, de résidus de neutralisation des fumées, de gâteaux de filtration des eaux de lavage des fumées, et de cendres sous chaudière.

Refus de tri

Part non recyclable de la collecte sélective, récupérée après passage en centre de tri. Il s'agit principalement des erreurs de tri et des indésirables (ordures ménagères...).

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Impôt payé par les administrés et perçu par la collectivité compétente pour la collecte des déchets ménagers sur le territoire. Le taux de la TEOM est délibéré par la collectivité, et appliqué à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Taxe créée en 1999 par le regroupement de plusieurs taxes, et s'appliquant notamment sur l'enfouissement des déchets ménagers ou les activités polluant l'air (cas des incinérateurs). Suite au Grenelle de l'Environnement, la TGAP sur l'enfouissement a augmenté et une TGAP spécifique à l'incinération a été créée (voir les fiches de ces traitements dans le catalogue des modes de traitement).

Tri mécano-biologique

Ensemble de tri mécanique (séparation mécanique des fractions organiques et combustibles des ordures ménagères) et de compostage ou de méthanisation de la partie fermentescible.

Valorisation :

Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets ;

- Valorisation matière :

Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

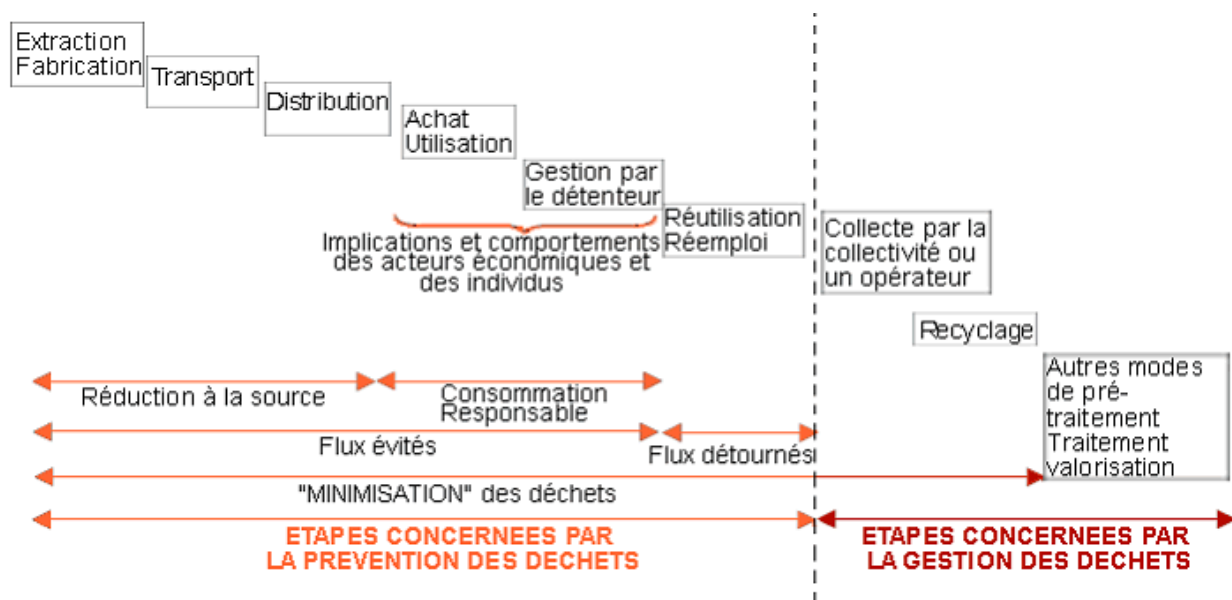
- Valorisation organique :

Utilisation pour amender les sols de compost, digestat ou autres déchets organiques transformés par voie biologique.

- Valorisation énergétique :

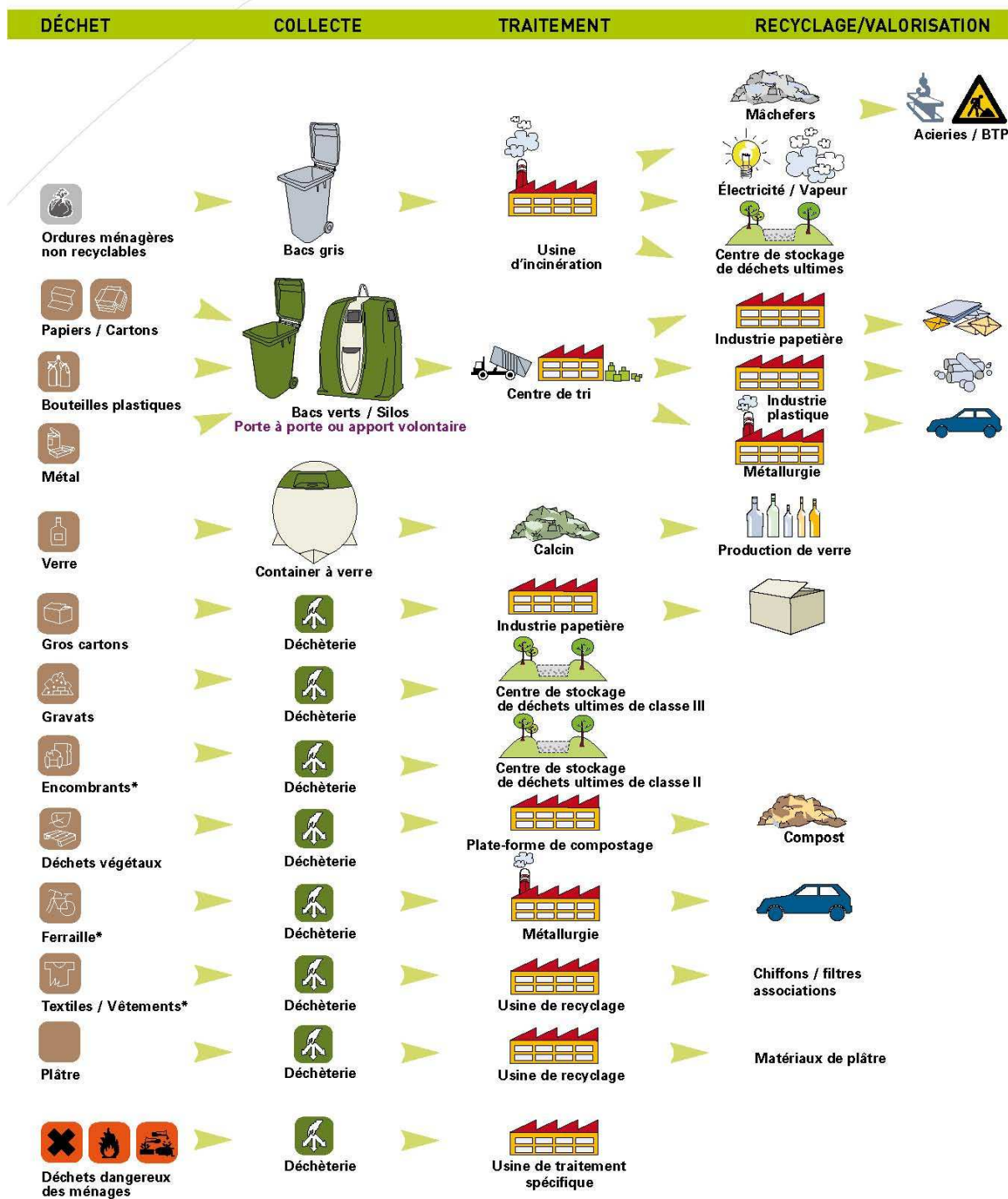
Utilisation de la chaleur dégagée par la combustion des déchets (incinération) ou des biogaz produits par ces déchets pour alimenter des réseaux de chaleur (chauffage, eau chaude sanitaire,...) ou pour la production d'électricité.

ANNEXE 4 - LE CYCLE DE VIE DU DÉCHET



Source : ADEME

ANNEXE 5 - LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



(*) : Quatre recycleries gérées par deux associations caritatives (Notre Dame des Sans Abris et l'Armée du Salut) permettent de mettre à disposition une partie de ces objets à l'attention des associations caritatives.

ANNEXE 6 - AVIS DE LA CCSPL SUR LE RAPPORT BARNIER 2010

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Séance plénière du 31 mai 2011

AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL 2010

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

En application de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, la CCSPL examine chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Au vu de la présentation faite, la CCSPL émet l'avis suivant :

Concernant **la collecte des déchets ménagers et assimilés**, la CCSPL constate une stabilisation de la quantité des déchets collectés (hors déchèteries) en 2010 par rapport à 2009 (-0,35%) et rappelle l'attachement qu'elle porte à l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'Environnement de réduire de 7% d'ici 2013 la quantité des ordures ménagères résiduelles (bac gris, bac vert et verre), objectifs qui nécessitent de poursuivre activement la politique menée.

En matière de **collecte sélective** (bac vert et silos à verre), la CCSPL acte l'augmentation de la quantité collectée (+2,8%) et regrette néanmoins les faibles tonnages du verre collecté (24 480 t) et du plastique (3130 t) au regard des gisements nationaux respectivement de 43% et 13%. Elle tient à souligner l'évolution encourageante du taux de refus de tri qui baisse par rapport à 2009, de 27,7% à 26,4%. Elle alerte le Grand Lyon sur la nécessité de poursuivre et d'amplifier ses actions (messagers et ambassadeurs du tri, opérations de sensibilisation) en raison d'un déficit permanent d'information et d'explication sur le geste du tri et son suivi, particulièrement dans l'habitat collectif.

Concernant **la valorisation énergétique des déchets incinérés**, la CCSPL constate une nouvelle fois l'écart de rendement entre les deux usines (68% pour Lyon Sud et 12% pour Lyon Nord). Elle regrette fortement cette situation, justifiée principalement pour 2010 par une panne de turbo-alternateur sur le site de Lyon Nord. Elle acte les pénalités de 440000€ réclamées au délégataire en 2010.

En matière de **recyclage et de compostage des déchets verts**, la CCSPL souligne l'intérêt de cette valorisation matière des déchets qui encourage le partenariat avec les associations dans le cadre des recycleries et participe à la réduction de la quantité des déchets collectés. Elle alerte néanmoins le Grand Lyon sur les conditions d'accueil en déchèterie, notamment sur les files d'attente.

Suite à ces constats, la CCSPL attire particulièrement l'attention du Grand Lyon sur :

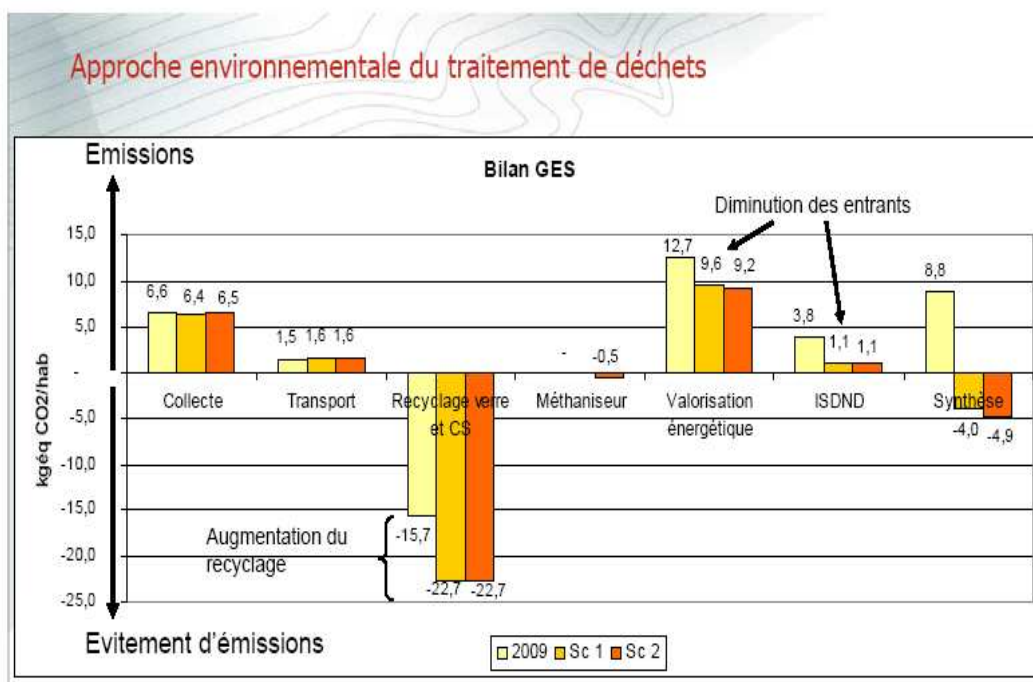
- **l'excédent budgétaire de 14 M€** lié à l'activité du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Cette situation avait déjà été constatée l'année dernière. Elle souhaite connaître la destination de cet excédent de recettes reversé au budget général du Grand Lyon et particulièrement celle des dépenses d'investissement réalisées par le budget général pour la gestion des déchets. Elle propose que ces données soient publiées dans le rapport Barnier.
- **la valorisation des mâchefers**, principalement stockés aujourd'hui. Elle encourage le Grand Lyon à rechercher des débouchés pour ce sous-produit de l'incinération dans les travaux de voirie notamment et à favoriser ce type de valorisation lors des appels d'offres ou par une meilleure communication.

- **le renforcement des actions des messagers du tri**, au nombre de 15 personnes seulement pour les 58 communes du Grand Lyon. Par ailleurs, l'ensemble des membres de la CCSPS souhaitent pouvoir bénéficier de retours d'information sur le suivi de la qualité du tri et notamment lorsque le tri est bien réalisé : « communication positive ».

Cet avis sera communiqué au Conseil de communauté, avant de délibérer sur le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

ANNEXE 7 - REPRÉSENTATION DES ÉMISSIONS DES GAZ À EFFETS DE SERRE AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU GRAND LYON (EN KG CO2 PAR HABITANT) SELON 3 SCÉNARIIS

- Situation 2009
- Situation 2030 dans le scénario 1 (traitement des déchets issus des ménages)
- Situation 2030 dans le scénario 2 (traitement des déchets issus des ménages + bio déchets des gros producteurs)



On note en particulier :

1. L'impact du recyclage du verre qui permet de réduire de façon significative les rejets de GES
2. L'impact relativement limité de la valorisation énergétique
3. Le résultat global des scénarii étudiés qui montre une forte décroissance des émissions des GES en 2030 par rapport à la situation actuelle.

**COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**



Contact :

Coordination rédactionnelle :

Juliette Bonotaux / Emmanuelle Gueugneau / Etienne Prime - Mission Participation Citoyenne
Marie-Pierre André / Serge Humbert / Jean-Pierre Rochette / Philippe Tiberghien - Groupe de pilotage



Direction de la Prospective et du Dialogue Public

Mission Participation citoyenne

Courriel : conseildededeveloppement@grandlyon.org / ccspl@grandlyon.org

Tél. : 04 78 63 41 82 - 04 78 63 48 56

Web du Conseil de Développement et de la CCSPL du Grand Lyon

www.grandlyon.com/conseildededeveloppement

www.grandlyon.com/ccspl